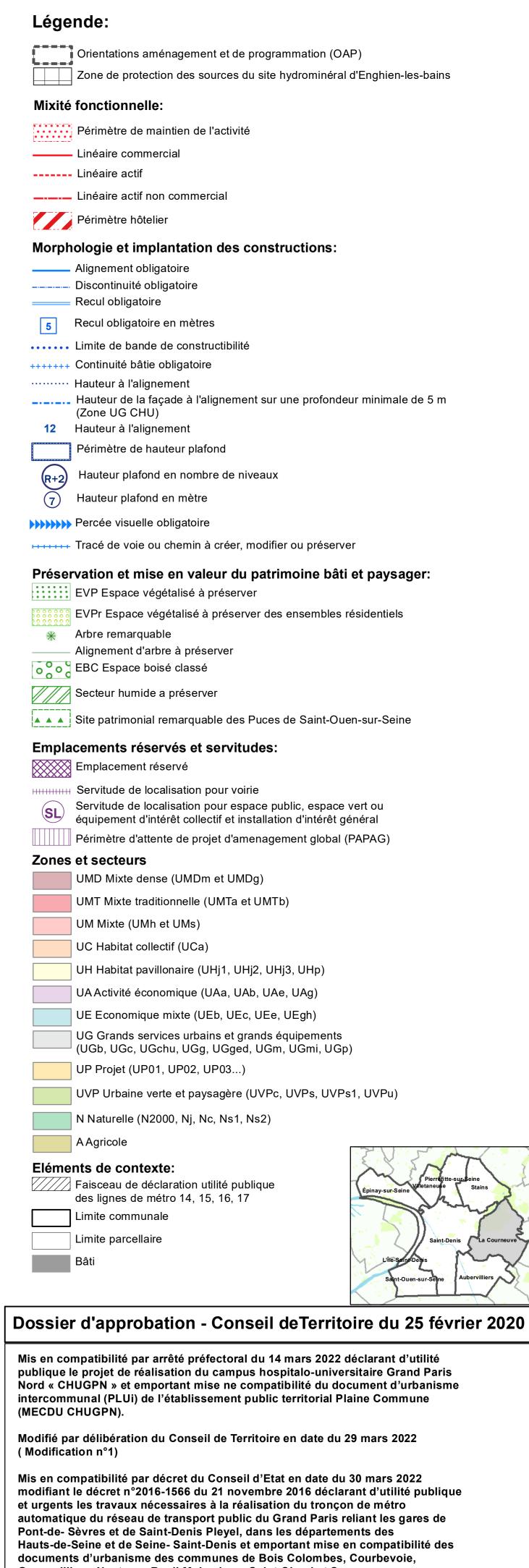




4-2-2 Plan zonage détaillé La Courneuve (nord)



Mis en compatibilité par décret du Conseil d'Etat en date du 30 mars 2022 et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro Pont-de- Sèvres et de Saint-Denis Pleyel, dans les départements des

documents d'urbanisme des communes de Bois Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud et Suresnes et de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU ligne 15 Ouest)

Modifié par délibération du Conseil de Territoire en date du 11 avril 2023

Mise à Jour N°3 des annexes par arrêté du Président de l'EPT Plaine Commune

Mis en compatibilité par délibération du Conseil de Territoire du 27 juin 2023 déclarant d'intérêt général le projet de la Tony Parker Academy et emportant mise en compatibilité du PLUi

Source: Fond plan DGFiP2022